

Ce règlement intérieur est établi par le bureau de l'association susmentionnée. Il vise à définir certains points non prévus par les Statuts, notamment ceux qui ont trait au déroulement des cours proposés par l'association. Toute inscription est subordonnée à l'acceptation du présent règlement.

Dispositions légales :

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 ans pour les nouvelles inscriptions devra être remis le 1^{er} jour du cours.
L'inscription des enfants ne sera acceptée que s'ils ont 4 ans dans l'année en cours.

A. Les cours

Les cours ont lieu toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La saison démarre en septembre (après la rentrée scolaire) et se termine fin juin après le Gala.

L'association TNT Danse et Comédie vous donne la possibilité d'effectuer gratuitement un cours d'essai.

Pour qu'un cours fonctionne il faut absolument un minimum de huit inscrits dans ledit cours.

B. Pendant les heures de cours

1. En règle générale :

La courtoisie et le respect sont de rigueur envers le professeur, les membres du conseil d'administration et les adhérents. Il est demandé de respecter les installations et le matériel mis à disposition.

Il est interdit de manger pendant les activités et notamment de mâcher du chewing-gum.

Les portables doivent être éteints dès l'entrée dans la salle de cours.

Pour des questions d'assurance, seuls les élèves inscrits au cours peuvent y assister. Les parents ou amis ne sont pas admis aux séances et aux répétitions.

2. Tenue vestimentaire :

L'adhérent s'engage à adopter à chaque séance une tenue et attitude correctes :

- pantalon de danse, pantalon souple, legging
- chaussons de danse **sans lacets** (demi-pointe ou chaussons de jazz mais pas de chaussons de gym)

Il est demandé aux élèves :

- ayant les cheveux longs de les attacher. Il est interdit de porter des bijoux susceptibles de gêner la pratique de la danse
- **de ne pas danser en chaussettes afin d'éviter les accidents (parquet glissant)**

3. Horaires :

La ponctualité ainsi que l'assiduité aux cours sont requises afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. L'accès à la salle se fait à partir de l'heure de la séance et jusqu'à 10 minutes après. Au-delà, l'élève peut se voir refuser l'accès à la salle.

4. Absentéisme :

Dans la mesure du possible, toute absence est à justifier par avance (certificat médical, lettre du responsable, appel téléphonique, SMS, groupe WhatsApp ou mail) auprès du professeur ou des membres du bureau dont vous trouverez les coordonnées en bas de page. Dans le cas contraire, un des membres du bureau, averti par le professeur en fin de cours, téléphonera aux tuteurs légaux de l'adhérent mineur pour s'assurer qu'ils sont au courant de son absence au cours.

Au-delà de 3 absences non justifiées, l'association est en droit de refuser l'accès aux séances.

L'association est responsable des adhérents pendant les heures de cours. Elle décline sa responsabilité en cas d'absence ou retard des élèves aux heures de cours, ainsi qu'à la fin des cours.

Nous insistons sur le fait de venir récupérer les enfants à l'heure exacte de la fin du cours.

Paraphe :

5. Gala de Danse :

T'NT Danse et Comédie organise un gala de danse annuel. Seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène. Dès l'annonce de la date retenue pour le spectacle, les élèves ne pouvant y participer sont priés de se faire connaître auprès du professeur dès la rentrée de janvier. Les élèves souhaitant y participer s'engagent à leurs présences aux cours et aux répétitions pour le bon déroulement de cet événement.

Au cours du troisième trimestre, quelques notes concernant le gala seront distribuées aux élèves. Les parents sont priés d'en prendre connaissance. Il est rappelé que les élèves seront susceptibles d'être photographiés et filmés en vue de la réalisation d'une vidéo sur clé USB lors du Gala de fin d'année.

Cette représentation est payante pour les familles d'élèves.

C. Accueil et Accompagnement

Les personnes accompagnant les enfants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte du bâtiment en attendant le début ou la fin du cours.

En cas d'absence du professeur, les élèves et les parents sont prévenus dans les meilleurs délais par SMS, téléphone, mail ou affichage à l'entrée de la salle de danse.

D. Cotisations

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement intégral de la cotisation en fonction de(s) cour(s) choisi(s) pour l'année en cours. Une facture pourra être délivrée à la demande des parents pour une prise en charge par un Comité d'Entreprise. Toute année commencée est due. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera consenti à partir du 1^{er} OCTOBRE 2026, sauf cas exceptionnel validé par le bureau.

Chaque adhérent devra être à jour dans ses cotisations pour assister au cours.

E. Urgence médicale

En cas d'urgence médicale au sein des cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Les parents ou le tuteur légal de l'adhérent (e) en seront rapidement avertis, soit par le professeur, soit par le bureau.

F. Vol - Perte d'objets

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration lors des cours, des répétitions ou des galas. Les parents ou responsables légaux sont tenus responsables des dégradations commises.

G. Demande de droit à l'image

Un formulaire est joint à ce règlement, il doit être rempli et signé.

Ce présent règlement est approuvé par le conseil d'administration de l'association T'NT Danse et Comédie dont les membres figurent ci-dessous. Si l'une des dispositions de ce règlement n'est pas respecté, l'Association est en droit de refuser toute demande d'adhésion.

Nom et prénom de l'enfant :

Les membres du bureau :

Julie PINTO : 06.20.39.91.43
Léa JARDIM : 06.14.16.60.74
Patricia MATTIO : 06.79.73.28.32
Delphine PIERRON : 06.80.63.64.74
e-mail : tntdanse@gmail.com

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

Paraphe :